

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 JUIN 1990**

**COMPTE RENDU**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 23 juin 1990 à 9 heures à l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

***Etaient présents*** : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. RUEF, M. ANTONY, M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOU, M. GALLAT, Mme GUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ROUSSEAUX.

***Absents*** : M. de SURY, M. HIRSCH, M. BAUDIER, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, Mme BULTOT, Mme CHRISTELLE, M. VIALATTE.

***Secrétaire*** : M. RAGOT.

***Procurations de vote*** :

***Mandants*** : M. HIRSCH, M. BAUDIER, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, Mme BULTOT, Mme CHRISTELLE, M. VIALATTE.

***Mandataires*** : M. ANTONY, M. REGNIER, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. SCHWINT, M. LAGRANGE, M. PIERLOT, M. GALLAT, M. TOURRAIN.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour et suite aux assises régionales qui se sont tenues récemment dans le cadre du programme «Université 2000», M. le Député-Maire a donné lecture à l'Assemblée Communale du texte suivant traitant de l'avenir de l'Université de Franche-Comté.

## DÉCLARATION «UNIVERSITÉ 2000»

La concertation voulue par le Gouvernement dans le cadre du programme «Université 2000» a réuni lors des assises régionales l'ensemble des acteurs universitaires, économiques et politiques aux fins d'élaborer un schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs en Franche-Comté.

Cette concertation sur le développement de l'enseignement supérieur en Franche-Comté, qui exigeait la sérénité, s'est malheureusement déroulée dans un climat de polémique peu propice à la réflexion.

En effet, le projet de création d'une 2<sup>ème</sup> Université en Franche-Comté présenté publiquement dans la presse nationale et locale sans attendre l'ouverture des assises régionales, par des personnalités du Nord de la Région ne pouvait que contribuer à réduire le débat à une opposition stérile entre le Nord et le Sud et à occulter les vrais problèmes.

Le Conseil Municipal de Besançon :

- condamne une méthode qui consiste, sans consultation préalable, en dehors de tout dialogue et de toute concertation, à proposer, ou plutôt à imposer, une solution à l'ensemble des partenaires régionaux. «Le dynamisme n'interdit pas le dialogue».

- **se prononce résolument** contre la création d'une 2<sup>ème</sup> Université en Franche-Comté.

Cette prise de position n'est pas dictée par la volonté délibérée de s'opposer systématiquement à tout projet ou à toute initiative. Elle n'est pas dictée, non plus, par un réflexe frileux ou malthusien.

Elle résulte du constat de la situation de l'Université de Franche-Comté et de la volonté, qui est celle du Conseil Municipal bisontin, de renforcer l'Université de manière à lui donner les moyens dont elle a besoin.

En effet, avant de parler de l'avenir, il convient de bien cerner les réalités du présent, de mesurer les points forts, les insuffisances et donc les besoins actuels et futurs de l'Université de Franche-Comté.

Par ailleurs, il apparaît que le schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs doit s'inscrire dans une cohérence régionale, répondre à une AMBITION RÉGIONALE, afin de prendre en compte les besoins de la capitale régionale et de l'ensemble de la région.

### LA SITUATION EN 1990

L'Université de Franche-Comté est une université moyenne, dans une petite région.

- 18 000 étudiants inscrits pédagogiques

- 850 enseignants chercheurs.

Dans une perspective volontariste, la Franche-Comté pourrait compter 24 000 étudiants en 1994-1995 et 27 000 à l'horizon 2000.

**C'est une université de qualité**, omni disciplinaire qui offre en premier et second cycle une palette complète de formations courtes ou longues.

En 3<sup>ème</sup> cycle, une quinzaine de DEA et huit DESS permettent aux meilleurs des étudiants d'acquérir une formation spécialisée de haut niveau et de s'initier à la recherche et à ses métiers.

Toutes ces formations sont appuyées sur des équipes enseignantes ayant la pratique de la recherche quotidienne. Le regroupement en huit secteurs opéré en 1982 constitue un atout dans la mesure où il permet aux équipes d'atteindre une taille critique et aux chercheurs de s'ouvrir à l'interdisciplinarité.

Quelques axes d'excellence méritent d'être soulignés :

- Les sciences pour l'ingénieur.
- Les langues vivantes.
- Les sciences de l'Homme et de la Société.
- Le domaine de la santé.

Ce tableau des points forts ne doit pas masquer une réalité plus inquiétante.

- L'insuffisance des moyens (Enseignants, postes IATOS, locaux).
- L'absence de 3<sup>ème</sup> cycle en STAPS (Sciences et Techniques Économiques des activités physiques et sportives) et en Droit - Sciences Economiques constitue un handicap certain.
- L'insuffisance notoire de départements d'IUT dans le secteur tertiaire.
- L'insuffisance de MST et de DESS dans une région à forte vocation technologique.

Par ailleurs, la Franche-Comté connaît une forte déperdition d'étudiants potentiels. Nombreux sont les étudiants qui délaissent la Région au profit de Strasbourg (853), Dijon ou Nancy (1183), Lyon (422). La déperdition s'opère naturellement dans le Jura vers Lyon ou Dijon et dans la Haute-Saône et le Territoire de Belfort vers Strasbourg, Dijon et Nancy.

Enfin, la Région est marquée par l'existence de deux grands pôles démographiques, l'un à Besançon, l'autre à Belfort-Montbéliard.

Il apparaît, toutefois, que la Région de Franche-Comté, avec ses deux pôles géographiques, demeure une petite région à l'échelle nationale, une toute petite région à l'échelle de l'Europe.

L'Université de Franche-Comté a des atouts qu'il importe de renforcer et des insuffisances auxquelles, il convient de remédier. Cela interdit, bien évidemment, la dispersion des moyens, conséquence inévitable de la création d'une 2<sup>ème</sup> Université. On ne peut à la fois, souligner les insuffisances de l'Université et refuser de lui donner les moyens dont elle a besoin.

\* \* \* \*

\* \* \*

## Un projet au service d'une ambition

Le schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs doit permettre :

- de relever un double défi :
  - **défi quantitatif** : Accueil de 60 % d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur à l'horizon 2000 ;
  - **défi qualitatif** : Proposer aux bacheliers franc-comtois un enseignement supérieur diversifié et de qualité.
- d'accroître le rayonnement de l'Université.

C'est par la qualité et le rayonnement de son enseignement supérieur que notre Région retiendra ses bacheliers et attirera les étudiants d'autres régions.

En effet, l'enseignement supérieur est un élément majeur du dynamisme de notre région, de son rayonnement, un facteur essentiel de l'activité économique qui doit contribuer aussi à l'affirmation de Besançon en tant que capitale régionale.

Tel est l'enjeu. Telle doit être l'ambition commune à tous les partenaires régionaux.

C'est pourquoi, Besançon, capitale régionale et ville universitaire, souhaite l'élaboration d'un projet régional.

Ce projet pourrait s'organiser selon trois axes :

1) Le renforcement du pôle universitaire de Besançon comme élément structurant de l'Université (Bibliothèques – Laboratoires de recherche)

- Affirmation du caractère omni disciplinaire du pôle bisontin.
- Développement des cycles supérieurs dans les disciplines juridiques, économiques et scientifiques (MST – DEA – DESS).

2) La prise en compte de la spécificité du tissu industriel du Nord de la Franche-Comté et du poids démographique de l'ensemble constitué par l'aire urbaine par :

- Le développement d'un enseignement de proximité (1<sup>er</sup> cycle).
- La création de filières répondant à des besoins locaux qui ne fassent pas double emploi avec les cycles de Besançon, dans le cadre d'une UFR géographique composante à part entière de l'Université de Franche-Comté.

3) Le développement, là où c'est possible, d'un enseignement de proximité dans le Jura et la Haute-Saône.

De plus, à Besançon, en cohérence avec le schéma d'urbanisme, le développement des voies de communication et la politique des transports en commun, le schéma d'aménagement des enseignements supérieurs s'organisera sur 3 grands sites :

- la Bouloie.
- le Centre-Ville.
- Châteaufarine.

Ce projet qui prend en compte la dimension régionale répond à la fois à l'ambition des établissements d'enseignement supérieur, à l'attente de l'environnement économique régional et aux souhaits des collectivités territoriales.

Il pourra prendre forme par la mise en place rapide d'une structure permanente de concertation entre l'Université et les Collectivités Locales concernées.

M. le Député-Maire a demandé que cette motion soit examinée en fin de séance.

## **1 - Débat économique**

En préambule, M. le Député-Maire a rappelé que chaque Conseiller Municipal avait reçu, il y a quelques semaines, un dossier documentaire complet. Il a dressé le constat de l'existant en matière économique à Besançon (historique économique – liste des entreprises reconnues aux niveaux national et international – projets en cours...).

Mme KUNSTLER, Adjointe, a souligné l'intérêt en ce domaine pour Besançon et ses partenaires de mener une action commune.

M. PONÇOT, quant à lui, a expliqué les choix pris en matière d'urbanisme (juxtaposition des zones d'activités et des zones d'habitat), montré l'intérêt et a fait le point sur divers projets à l'étude ou en cours de montage (Centre d'Affaires Louise Michel, CLA, Hôtel Goudimel, terrains SNCF, terrains militaires, gare TGV, revitalisation du centre-ville, développement à l'Ouest et à l'Est...).

Un large débat, entrecoupé de deux suspensions de séance demandées par le Groupe «Une Ambition pour Besançon», et auquel ont pris part: M. TOURRAIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. MAILLARD, Mme DUFAY, M. NACHIN, M. TABOURNOT, M. MOUROT, M. SALOMON, Mme DUVERGET, M. JACQUEMIN et M. MEUNIER, s'est instauré.

M. le Député-Maire a alors défini les objectifs municipaux en matière de développement économique qui s'articulent autour des cinq axes suivants :

### **1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

- Création de zones d'activités à l'image de la spécificité économique de Besançon (Parc Scientifique et Industriel réalisé en liaison étroite avec l'Université et les industriels, Parc d'Activités La Fayette).

- Réaménagement des sites disponibles pour industries et tertiaires : Rotonde SNCF, Prés de Vaux, Terrain SNCF de la Mouillère, ZAC Villarceau, ZAC Louise Michel, terrains Société Casino, terrains militaires, etc.

- Réserve de foncier et diversification de l'habitat (habitat des cadres, étudiants, bâti industriel).
- Revitalisation du Centre-Ville, habitat et commerce (Place de la Révolution notamment).

## **2 – RENFORCEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION**

- Réalisation du Tunnel sous la Citadelle et de la voie de desserte et de contournement (RN 57, RN 83, projet de transports en commun en site propre – Réalisation des rocares Nord).
- TGV Rhin-Rhône, Aéroport et Hélicoptère, Grand Canal ?
- Sortie Marchaux de l'A 36.

## **3 – INTERVENTIONNEMENT MUNICIPAL DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE**

- Poursuite et adaptation des aides directes et indirectes à l'immobilier industriel.
- Favoriser le développement du locatif industriel (SAIEMB ou autres investisseurs).
- Développement des pépinières d'entreprises.
- Incitations fiscales (prolongation de la durée d'exonération de TP).
- Renforcement de l'aide à la formation et à l'adéquation des emplois (structure à mettre en place).
- Renforcement de la collaboration Université – Recherche - Entreprises.
- Mise en place d'une structure commune CCI – Département – Ville pour l'accueil des industriels.
- Prospection (mise en place de relais tant à Bruxelles que dans différentes parties du monde).

## **4 – IMAGE ÉCONOMIQUE DE LA VILLE**

- Renforcer l'image de la spécificité industrielle de la Ville en liaison étroite avec les partenaires locaux (Région, Département, CCI, Université) sur le thème : *Besançon pôle européen des microtechniques*.
- Concours directs à l'occasion de salons ou manifestations à caractère économique.
- Réaliser des publicités ciblées Ville-Entreprises.

## 5 – OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR

- Favoriser la mise en place d'une politique économique à l'échelle de l'agglomération de Besançon (mise en place d'une structure de réflexion).
- Travailler à la constitution de réseaux de villes en terme de complémentarité.
- Développer les relations de la capitale régionale avec les autres villes de la région.
- Etre attentif à l'évolution économique européenne et s'adapter aux évolutions en cours.
- Renforcer le rôle du Centre de Linguistique Appliquée (audience internationale).
- Renforcer les échanges avec nos villes jumelées en matière économique.

M. le Député-Maire a précisé que ces propositions proches de celles du Groupe «Une Ambition pour Besançon» doivent maintenant être examinées et précisées dans le cadre des commissions concernées.

Il a ensuite donné lecture au Conseil Municipal de la motion suivante, présentée par M. NACHIN au nom de M. ROUSSEAUX, Conseiller Municipal du groupe «Besançon Écologie Les Verts».

«Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 23 juin 1990, après en avoir délibéré, décide qu'il ne recherchera ou favorisera d'aucune façon l'implantation sur son territoire d'entreprise dont la finalité de la production ne serait pas utile au bien-être de l'individu ou de la communauté, et qui n'aurait pas fait la preuve de l'absence totale de toxicité sur l'environnement, du début à la fin des processus de production, de commercialisation et d'utilisation».

Cette motion n'a pas été retenue.

Enfin, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, la motion présentée par M. le Député-Maire en début de séance sur l'avenir de l'Université.

La séance a été levée à 13 h 30.

Hôtel de Ville, le 26 juin 1990

Le Député-Maire  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,  
Conformément à la loi  
Le 26 juin 1990  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,